

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

Le conseil de la municipalité du Canton de Roxton siège en séance extraordinaire, ce 14 novembre 2024 à 18h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Pascal Richard
M. Stéphane Martin
M. Stéphane Beauregard
M. François Gastonguay
M. Éric Beauregard

Étaient absents : M. François Légaré

Caroline Choquette, directrice générale et greffière-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du budget 2025 de la Régie de loisirs par Marie-Ève Massé;
2. Facturation des heures de travail des employés de voirie à la Régie de loisirs de Roxton Falls;
3. Demande au FSPS de la Régie de loisirs de Roxton Falls pour le projet de bonification de l'offre littéraire et d'équipement ;
4. Stabilisation de la berge de la rivière Noire dans le Petit 11^{ème} Rang secteur 1556;
 - 4.1. Appels d'offres;
 - 4.2. Nouvel échéancier;
5. Récupération des plastiques agricoles ;
6. Politique salariale 2025 ;
7. Prévisions budgétaires 2025 - Entretien de la station de pompage du chemin des Chalets;

216-11-2024

1. **Présentation du budget 2025 de la Régie de loisirs par Marie-Ève Massé – Adoption des prévisions budgétaires**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires 2025 de la Régie de loisirs de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE le budget total de la Régie de loisirs pour l'année 2025 s'élève à 964 535 \$ et que la quote-part des municipalités s'élève à 118 000 \$ chacune.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard

Appuyé par M. Stéphane Martin

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les prévisions budgétaires 2025 de la Régie de loisirs de Roxton Falls.

Adoptée

217-11-2024

3. **Demande au FSPS de la Régie de loisirs de Roxton Falls pour le projet de bonification de l'offre littéraire et d'équipement**

CONSIDÉRANT QUE la Régie de loisirs de Roxton Falls présente une demande de soutien financier dans le cadre du FSPS qui consiste en un projet de bonification de l'offre littéraire et d'équipement pour un montant de 31 000 \$;

Bonification de l'offre littéraire : 22 000\$
Équipement (chute à livres) : 9 000\$
Total : 31 000 \$

CONSIDÉRANT QU'une contribution au fonds local du FSPS de la Municipalité du Canton de Roxton est sollicitée au montant de 16 200 \$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Martin

Appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de soutenir financièrement le projet de bonification de l'offre littéraire et d'équipement présenté par la Régie de loisirs de Roxton Falls au coût total de 31 000 \$ et de permettre une contribution de 16 200 \$ à même l'enveloppe locale du FSPS de la Municipalité du Canton de Roxton. Que cette résolution abroge la résolution 208-11-2024.

Adoptée

218-11-2024

4. **Stabilisation de la berge de la rivière Noire dans le Petit 11^{ème} Rang secteur 1556 – Appels d'offres**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait lancé des appels d'offres en début d'année 2024 pour le projet de « Stabilisation de la berge de la rivière Noire dans le Petit 11^{ème} Rang secteur 1556 »;

CONSIDÉRANT QUE LE 18 mars 2024, le contrat avait été accordé au soumissionnaire le plus bas conforme, Excavation Gagnon et frères inc., conditionnellement à :

- L'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;
- L'octroi de la subvention provinciale;
- La réception de l'autorisation environnementale provinciale;

CONSIDÉRANT QUE les documents d'appels d'offres prévoyait une garantie de prix de 120 jours de part de l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt et l'octroi de la subvention provinciale ont été reçus après l'échéance du délai de 120 jours;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

Appuyé par M. Stéphane Martin

Et résolu à l'unanimité des conseillers de rejeter la soumission d'Excavation Gagnon et frères inc. pour les motifs mentionnés ci-dessus. Qu'un nouvel appel d'offres sera publié dans les prochains mois.

Adoptée

219-11-2024

5. **Récupération des plastiques agricoles**

CONSIDÉRANT QU'en juin 2022 le gouvernement du Québec a publié un règlement visant à recycler adéquatement plusieurs nouveaux produits incluant la majorité des plastiques agricoles ce qui implique que les producteurs agricoles ne pourront plus jeter les plastiques agricoles à même leurs déchets;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a débuté des discussions avec une représentante d'Agrirecup afin de devenir un point de dépôt pour les plastiques agricoles;

CONSIDÉRANT QU'Agrirecup est une organisation sans but lucratif vouée à la responsabilité environnementale par le biais d'une valorisation adéquate de déchets agricoles;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Martin

Appuyé par M. Pascal Richard

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'entreprendre les démarches officielles avec Agrirecup afin que le Canton de Roxton puisse offrir un site de collecte des plastiques agricoles.

Adoptée

220-11-2024

6. **Politique salariale 2025**

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la politique salariale pour l'année 2025 telle que présentée et d'autoriser la signature des ententes de travail avec les employés.

Adoptée

221-11-2024

8. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 21h15.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.